



Solidaires Unitaires et Démocratiques Section syndicale Caisse d'Épargne Loire-Centre

Email : sud.loirecentre@free.fr

☎ 02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08

Site internet : www.sudbpce.com

Orléans; le 26 février 2015

Vos représentants SUD sont compétents et combatifs pour vous informer sur la marche de votre entreprise, défendre vos conditions de travail et vos salaires, et surtout ils n'hésitent pas à faire entendre votre voix !

COMITE D'ENTREPRISE DU 19/02/2015 :

SUD pourrait écrire sur chaque compte rendu de Comité d'Entreprise le titre suivant : **Que ce soit à Loire-Centre ou à BPCE, notre banque engraisse ses dirigeants, méprise ses salariés et spolie ses clients.**

La majorité des projets présentés par la direction relèvent encore une fois de la

volonté de réduire les effectifs, de baisser la masse salariale afin de dégager plus de bénéfices pour pouvoir encore et toujours augmenter la rémunération des directeurs, ou encore de mettre en place de nouveaux dispositifs opérationnels ou technologiques visant à mieux plumer les clients...

Les élus SUD n'ont cessé de dénoncer ces dérives de nos dirigeants et leurs projets délétères, dont une part importante aboutit concrètement à plus de stress et d'angoisse au travail pour nous tous. La direction trouve malheureusement certains syndicats complaisants pour accorder des avis favorables à des projets qui vont dans le mauvais sens, et ainsi donner l'illusion d'un « dialogue social ». Sur tous les projets, SUD, dénonce les positions patronales lorsque ces dernières vont à l'encontre des intérêts des salariés et de Notre Entreprise... Loire Centre est à nous tous et à nos clients!

POUR STOPPER LA FAMINE,
QUELQUES BANQUIERS
SUFFIRAIENT



DERNIERE MINUTE (source Figaro économie)

Deux ans après un premier rapport pointant du doigt quatre banques françaises qui spéculaient sur la faim dans le monde, l'ONG Oxfam dresse un nouveau bilan. Le Crédit Agricole s'est retiré de ce genre de fonds mais pas BNP Paribas, la SG, ni BPCE (qui est la seule des 4 à n'avoir annoncé aucune mesure pour limiter cette activité immorale !!)

Rappel :

Les élus Sud ont été les premiers à tirer la sonnette d'alarme sur les dérives de Natixis.

Ce sont encore les élus Sud qui, malgré les menaces, ont rendu publiques les scandaleuses rémunérations des membres des directoires et des COS. Ce sont toujours les élus Sud qui ont fait condamner les dirigeants d'une caisse qui avaient mis en œuvre une organisation du travail compromettant gravement la santé des salariés.

Le syndicalisme de Sud dérange les patrons car il est efficace et produit des effets concrets. Notre syndicalisme est avant tout un outil au service du personnel. Il ne tient qu'à vous de l'utiliser.



Participation de la CELC dans « LC Capital »

Les élus SUD pointent du doigt le risque inhérent aux opérations de capital-investissement mal maîtrisées.

L'historique défavorable des participations prises par les différentes entreprises du groupe dans des entités externes, tant pour leur compte propre que pour leurs clients, nous porte à conclure que notre groupe ne fait pas la preuve d'un savoir-faire suffisant pour garantir la bonne fin de ces opérations (exemples de Nexity, Foncia, CIFG qui a failli couler Natixis, mauvaises performances des fonds de la SODERO, Viveris ou Midi Capital, FCPI poubelles dont nos clients sont excédés...).

Comme à chaque fois que les dirigeants se paient une danseuse volage, ce sont les salariés qui paient les pots cassés par de nouvelles mesures d'austérité salariale. Sud dit NON ! L'opacité de la nomination des membres du comité d'investissement nous alerte également.

SUD a émis un avis défavorable.

Projet d'ajustement d'organisation de certaines agences de la BDD :

La direction entrevoit la création d'une nouvelle agence sur Orléans qui doit s'implanter au sein d'une zone où la CE est absente. Cette visée s'inscrit en parallèle avec le projet de réorganisation de l'agence d'Orléans Escures.

Si cette dernière offrira l'opportunité à certains salariés d'évoluer, SUD déplore que ce projet ne crée pas d'emplois supplémentaires.

La direction prévoit de revenir vers les élus, fin 2015, pour réaliser un bilan suite à cet ajustement. Des suppressions de postes sont envisagées sur les agences d'Escures, République et Carmes. Néanmoins, la direction s'engage à supprimer ces postes en fonction de la montée en charge en termes de reports clients. L'autre promesse de la direction est de faire un point sur les objectifs commerciaux pour les salariés concernés.

Si un poste de chargé de clientèle professionnel est créé sur l'agglomération d'Orléans, cette nouvelle agence aura pour effet de supprimer à terme trois chargés de clientèle particuliers au sein des autres agences.

Deux questions se posent :

Comment seront gérés les portefeuilles des trois chargés de clientèles ?

La direction prévoit en 2015 d'équilibrer voire baisser ses effectifs, donc in fine ; où la direction trouvera-t-elle le personnel ?

SUD s'est abstenu.

Ajout d'une annexe au règlement intérieur :

Si la volonté du groupe et de la CELC est de lutter contre les fraudes et dérives interne avec un objectif de détection le plus en amont possible, il n'en reste pas moins que les principes de la déontologie interne sont interprétables et peuvent donc

servir d'arme à la direction pour sanctionner les salariés qu'elle a dans le collimateur.

SUD est défavorable au renforcement de l'arsenal coercitif de la Direction et s'abstient.

Ajustement de l'organisation de la Direction de la Conformité :

La direction crée un poste « d'analyste conformité » afin de satisfaire aux exigences du nouveau dispositif groupe de lutte contre la fraude et les manquements déontologiques internes.

Nous luttons contre le dopage du règlement intérieur, **nous nous abstenons également quant au renforcement de la « milice » de la Direction de la Conformité.**

Répartition de la taxe d'apprentissage :

L'Entreprise est toujours éloignée de son quota légal d'alternants (soit 4% des effectifs annuels de l'Entreprise / la CELC atteint 2,89%).

Le détail de la répartition entre les établissements privés et publics s'équilibre.

Les critères ayant prévalu au choix des établissements émanent d'une décision unilatérale de la direction.

SUD s'est abstenu.

Projet d'ajustement d'organisation au sein de la Direction du Marché CIL :

Une fois de plus, ce projet découle du départ de l'Entreprise d'un salarié non remplacé.

La direction s'appuie sur la réforme territoriale en cours pour justifier cette réorganisation.

Sauf que la réforme territoriale ne va pas impacter le travail des chargés d'affaires CIL (ou si peu). Le motif invoqué par la direction pour réorganiser le marché du CIL nous semble donc fallacieux.

Nous notons que le salarié actuellement affecté sur le poste de Conseiller de Clientèle CIL (classification TM5) sera promu au poste de chargé d'affaires CIL (classification CM6), et que 2 salariés vont passer de TM4 à TM5 : ils vont ainsi bénéficier d'une augmentation royale de 50€ par mois pour absorber à trois tout le travail d'un ETP en moins !! Qui est gagnant ? Sud déplore le manque d'honnêteté et de transparence de la direction et regrette la perte d'un ETP.

SUD a émis un avis défavorable.



Vos Représentants : Tristan GUERIN – Alain QUESNE – Philippe RIGAUD.